

ANNEXES

Ci-après sont données quelques précisions sur les thématiques et les objectifs proposés par l’outil d’évaluation. Elles sont indiquées dans l’ordre d’apparition des tableaux.

Sommaire

Connaissance du territoire.....	1
Socle géographique.....	1
Paysages et patrimoine.....	2
Risques et qualité des ressources.....	2
Habitats, milieux naturels et réservoirs de biodiversité.....	2
Corridors écologiques.....	3
Espèces.....	3
Pratiques de gestion et d'usage.....	4
Milieu forestier.....	5
Milieu agricole.....	6
Milieu urbain.....	7
Milieu humide.....	9
Infrastructures.....	10

Connaissance du territoire

Socle géographique

Occupation du sol

Répartition et qualité écologique des espaces naturels et semi-naturels susceptibles de contribuer à la TVB. Comprend aussi les espaces de surface faible et les secteurs urbains à caractère naturel (parcelles de terre pleine, jardins privés, cimetières, etc.).

Contexte géologique et pédologique

Caractéristiques du sol et du sous-sol, et leur confrontation avec les différents usages envisagés (bâti, activités agricoles, écosystèmes naturels, etc.).

Relief

Topographie du territoire et ses interactions possibles avec d'autres thématiques (écosystèmes naturels, agriculture, bâti, risques, paysages, etc.).

Hydrographie

Réseau des cours et plans d'eau naturels, de surface et souterrain. Degré d'artificialisation, usages de la ressource.

Paysages et patrimoine

Paysages

Caractéristiques paysagères de la commune et de ses sous-ensembles. Éléments remarquables, points de vue, etc.

Patrimoine culturel et naturel

Patrimoine inscrit et classé. Éléments non protégés du paysage et du bâti, considérés comme faisant partie du patrimoine local.

Risques et qualité des ressources

Risques naturels et technologiques

Interactions entre les risques et les espaces naturels : valorisation des secteurs non constructibles en espaces naturels, prévention des risques par l'ingénierie écologique, résilience des écosystèmes menacés, etc.

État des eaux extérieures

Ensemble des eaux en contact avec le milieu naturel ou directement reversées dans celui-ci. Il s'agit aussi bien des eaux contenues ou circulant dans des formations naturelles (cours d'eau, mares, nappes phréatiques, ...) que dans certains dispositifs artificiels (noues, fossés de drainage, bassins de rétention, dispositifs d'épuration ouverts, ...). Qualité environnementale et sanitaire.

Pollutions et nuisances pour la faune et la flore

Nuisances d'origine humaine susceptibles de déranger les cycles naturels des espèces sauvages (pollutions du sol, lumineuse, sonore, etc.).

Habitats, milieux naturels et réservoirs de biodiversité

Espaces protégés

Espaces naturels ou semi-naturels bénéficiant d'un régime de protection légale (Natura2000, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, ENS, forêts de protection, etc.).

Espaces d'intérêt écologique

Espaces labellisés par un inventaire reconnu (ZNIEFF) ou identifiés par la commune comme ayant un intérêt local pour la biodiversité.

Typologie des habitats ou des écosystèmes

Diversité des habitats/écosystèmes naturels ou semi-naturels présents sur le territoire, leur répartition, leur bon état écologique.

Zones humides, zones d'expansion des crues, mares et mouillères

Diversité des écosystèmes présents sur le territoire, leur répartition, leur bon état écologique.

Installations artificielles de gestion de l'eau

Infrastructures destinées à la réception et la gestion de l'eau (bassins de rétention, d'infiltration, canaux, noues et fossés drainants, etc.).

Corridors écologiques

Corridors écologiques à préserver ou à créer

Ensembles d'espaces contigus, plus favorables au déplacement de certaines espèces que la matrice environnante, permettant de relier des réservoirs de biodiversité entre eux.

Fonctionnalité et fragilité des corridors

État écologique de ces corridors, pression foncière, progression du front urbain, importance des réseaux de transport, etc.

Éléments relais de la trame verte et bleue

Ensemble des petits espaces naturels et éléments de végétation fournissant des habitats et des zones de déplacement au sein d'une matrice plus artificialisée (arbres isolés, linéaires d'arbres et arbustes, haies, prairies fleuries, végétalisation du bâti, noues et fossés drainants, annexes agricoles, etc.).

Obstacles artificiels au déplacement de la faune

Aménagement, infrastructures et bâtiments susceptibles de gêner le passage de certaines espèces (infrastructures de transport, clôtures, protections antibruit, remblais, berges artificialisées, ouvrages hydrauliques, zones agricoles, etc.).

Sites de mortalité de la faune

Sites marqués par une forte mortalité de certaines espèces, due à des aménagements artificiels (collision ou écrasement par des véhicules, noyades près de berges artificielles, collision avec le bâti, lignes à haute tension, etc.).

Corridors vers les réservoirs des territoires voisins

Corridors écologiques se prolongeant au-delà des limites de la commune.

Espèces

Biodiversité ordinaire

Diversité de l'ensemble des espèces et écosystèmes présents sur le territoire, quel que soit leur état de conservation.

Biodiversité remarquable et espèces protégées

Espèces et écosystèmes menacés d'extinction et/ou à valeur patrimoniale.

Espèces exotiques envahissantes

Espèces introduites artificiellement sur le territoire, dont la prolifération d'une population est susceptible de faire peser une menace sur les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes.

Pratiques de gestion et d'usage

Gestion horticole des espaces publics

Critères de choix des espèces plantées et semées, intensité de la gestion, usage d'intrants.

Pratiques de gestion des espaces végétalisés privés

Jardins particuliers, dépendances de logements collectifs, de bâtiments d'entreprises, etc.

Pratiques et usages des espaces agricoles

Types d'activités agricoles et leur répartition, intensité des pratiques d'exploitation, mesure agro-environnementales.

Pratiques et usages des espaces naturels et boisés

Pratiques d'exploitation des espaces boisés, méthodes de gestion des espaces naturels, incidences des autres usages (loisir, tourisme, chasse, etc.) sur les écosystèmes.

Milieu forestier

Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité boisés

Maintenir le caractère naturel des espaces inventoriés comme réservoirs de biodiversité régionaux, ainsi que ceux d'importance locale identifiés par la commune.

Lutter contre l'enclavement des massifs et boisements, maintenir et restaurer les connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain

Maintenir des espaces de transition et des percées dans la matrice urbaine. Préserver les interfaces des boisements avec les espaces cultivés et les corridors alluviaux.

Maintenir et restaurer les forêts alluviales, favoriser le maintien et la reconstitution de la ripisylve

Favoriser le maintien de la végétation qui se développe sur les rives des cours d'eau ou des plans d'eau (ripisylve) et permettre sa reconstitution.

Favoriser la réhabilitation en milieu humide fonctionnel de certaines peupleraies de fond de vallée

Remplacer les peupleraies à cycle de rotation court par des systèmes forestiers plus diversifiés (essences, strates, etc.).

Favoriser et conforter le maintien de la diversité des habitats forestiers

Favoriser, dans les forêts publiques et privées, des habitats naturels intra-forestiers variés : maintenir des îlots de vieillissement et de sénescence à très long terme, quelques arbres morts sur pied et du bois mort au sol entre ces îlots, des peuplements plurispécifiques et pluristratifiés, des lisières étagées, des mares, des milieux ouverts intra-forestiers (landes, pelouses calcaires et acides, prairies), des forêts anciennes, utilisation d'espèces indigènes lors des plantations...

Éviter la simplification des lisières entre espaces boisés et milieux ouverts

Favoriser des lisières étagées avec une bande herbacée, une strate arbustive et une strate arborée ouverte, en s'appuyant notamment sur les chemins agricoles, les jachères... Afin de maintenir un équilibre entre les milieux ouverts (herbacés) et les milieux boisés, restaurer et maintenir des ouvertures dans les massifs forestiers.

Milieu agricole

Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité agricoles

Maintenir le caractère naturel ou semi-naturel des espaces inventoriés comme réservoirs de biodiversité régionaux, ainsi que ceux d'importance locale identifiés par la commune.

Limiter la fragmentation des espaces cultivés

Prévenir le mitage des grands ensembles agricoles (> à 1000ha) par l'urbanisation et les infrastructures linéaires.

Identifier le "petit" patrimoine boisé, préserver la mosaïque de milieux agricoles, assurer une gestion de ces espaces destinée à garantir la diversité et la fonctionnalité des paysages

Préserver la diversité des habitats en milieu agricole : petit patrimoine boisé (bosquets, vergers, haies, arbres isolés, ripisylves...), mares, mouillères, lisières, chemins agricoles, prairies, friches, jachères...

Favoriser les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité

Par exemple, systèmes de production intégrés, agriculture biologique, et plus globalement pratiques allant dans le sens de l'agro-écologie et du niveau 3 de la certification Haute Valeur Environnementale.

Soutenir l'agroforesterie

Cette activité associe sur les mêmes parcelles une vocation mixte de production agricole annuelle (cultures, pâture) et de production différée à long terme par les arbres (bois, services). Elle est obtenue soit par plantation sur des parcelles agricoles, soit par intervention sur des parcelles boisées.

Garantir une certaine perméabilité des clôtures

Permettre le passage de la petite faune, notamment par la végétalisation, la limitation de la hauteur des clôtures, un système ajouré ou l'aménagement d'ouvertures au niveau du sol, en considérant les contraintes liées aux activités agricoles (enclos des animaux d'élevage...).

Maintenir un réseau fonctionnel d'espaces de prairies naturelles, maintenir et restaurer les pelouses calcaires ouvertes

Assurer l'entretien des espaces prairiaux (pâture, fauche, ...) afin d'éviter leur fermeture. Favoriser la reconnexion des milieux herbacés fragmentés.

Milieu urbain

Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité en milieu urbain

Maintenir le caractère naturel ou semi-naturel des espaces inventoriés comme réservoirs de biodiversité régionaux, ainsi que ceux d'importance locale identifiés par la commune.

Maintenir et accroître les surfaces d'espaces verts

Assurer le maintien de surface de pleine terre pour tout nouvel aménagement urbain.

Promouvoir la multifonctionnalité des espaces verts

Valoriser le potentiel écologique des espaces verts, articuler la TVB urbaine avec le schéma des liaisons douces et les réseaux hydrauliques, par un aménagement et une gestion différenciés adaptés. Maintenir la multifonctionnalité des espaces (accueil du public, production, aménités, services écosystémiques...).

Promouvoir la gestion écologique des espaces verts, notamment par la mise en place d'une gestion différenciée

Encourager une gestion différenciée en fonction des usages, respectant les cycles de vie de la faune et de la flore, comprenant notamment le "zéro pesticide".

Encourager les opérations de désartificialisation, désimperméabilisation des sols

Remplacer, là où cela est possible, les revêtements existants par des alternatives perméables ou des espaces de pleine terre.

Encourager les opérations de végétalisation

Encourager la végétalisation des espaces libres et du bâti (clôtures, toitures, façades, ...).

Maintenir les éléments ponctuels et linéaires de la trame verte urbaine (haies, noues, linéaires d'arbres, arbres isolés...)

Imposer le maintien ou le remplacement des éléments de la trame verte urbaine identifiés.

Restaurer / créer des éléments de connexion écologique entre les espaces verts

Maintenir et restaurer les dernières connexions forestières dans l'espace urbain et périurbain. Préserver et restaurer les éléments de la sous-trame bleue (fleuves et cours d'eau).

Intégrer les espaces verts privés à la stratégie de trame verte et bleue

Encourager la valorisation des friches, promouvoir la gestion différenciée dans les jardins privés, le foncier des entreprises, des bailleurs sociaux, etc.

Garantir une certaine perméabilité des clôtures

Permettre le passage de la petite faune, notamment par la végétalisation, la limitation de la hauteur des clôtures, un système ajouré ou l'aménagement d'ouvertures au niveau du sol.

Valoriser et stabiliser les lieux d'interface entre ville et nature, éviter la simplification des lisières entre les espaces boisés et les milieux urbains

Veiller au maintien de lisières fonctionnelles au contact des espaces urbanisés. Favoriser des lisières étagées avec une bande herbacée, une strate arbustive et une strate arborée ouverte. Éviter toute nouvelle artificialisation à moins de 50m des bois et forêts, en dehors de tous les sites urbains constitués. Préserver des zones tampons autour des espaces naturels et agricoles.

Favoriser la renaturation des berges en milieu urbain, selon des techniques du génie végétal

Remplacer les enrochements, palplanches, murets, talus "durcis", etc. par des dispositifs faisant appel à des techniques écologiques favorables aux habitats naturels et à la biodiversité. Privilégier le maintien des prairies permanentes en bordure de cours d'eau.

S'assurer du maintien ou de la restauration de la continuité sur l'une des deux berges au minimum

Préserver une zone tampon non bâtie, afin de laisser la place pour aménager et "renaturer" les abords de fleuve ou rivières.

Entretenir les berges naturelles par une gestion écologique

Interventions d'entretien minimales, respectant les cycles de vie de la faune et de la flore, dans le respect des autres usages des cours d'eau.

Favoriser la réouverture des cours d'eau enterrés prioritaires

Ré-ouvrir les tronçons de rivières couverts ou busés (en particulier dans les secteurs de confluence) selon les priorités et la faisabilité des opérations.

Milieu humide

Préserver l'intégrité des réservoirs de biodiversité en milieu humide

Maintenir le caractère naturel des espaces inventoriés comme réservoirs de biodiversité régionaux, ainsi que ceux d'importance locale identifiés par la commune.

Restaurer et maintenir les zones humides alluviales

Remettre les cours d'eau dans leur talweg d'origine selon les priorités et la faisabilité des opérations. Favoriser la diversité des habitats au sens large par la protection ou la réhabilitation des annexes hydrauliques qui constituent des zones de reproduction, de refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces. Restaurer la connexion des zones humides de fonds de vallée avec les cours d'eau et les nappes d'accompagnement associées.

Restaurer la fonctionnalité des têtes de bassin

Restaurer voire renaturer et préserver les profils et formes naturelles notamment des très petits cours d'eau.

Préserver la fonctionnalité des milieux humides et limiter l'impact des travaux et aménagements

Prévenir la dégradation des milieux humides, notamment leur assèchement par la déconnexion avec les eaux de surfaces ou du fait de prélèvements d'eau excessifs.

Permettre l'infiltration, le stockage et le transport éventuel des eaux pluviales lors de tout nouvel aménagement

Prescrire pour tout nouvel aménagement des dispositifs végétalisés multifonctionnels pour l'infiltration, la rétention et le transport de l'eau, en fonction des caractéristiques des sols et du relief.

Supprimer tout rejet polluant dans les cours d'eau et réserves aquifères

Favoriser les dispositifs d'épuration des eaux pluviales, notamment par des systèmes peu artificialisés (phytoremédiation, par exemple).

Maintenir les mares

Réaliser un inventaire des mares et mouillères pour en assurer la protection et l'entretien.

Assurer une gestion adaptée dans les zones de concentration de mares et mouillères

Éviter les travaux de drainage, de remblai et de déblai. Prévenir les sources de dégradation par la pollution, l'urbanisation. Prévenir la disparition des mares sous l'effet de comblements ou par fermeture naturelle du milieu. Éviter la fragmentation des axes de dispersion des espèces de milieux humides.

Infrastructures

Aménager les ouvrages de franchissement terrestres des infrastructures linéaires ayant un effet de coupure des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Améliorer la transparence, c'est-à-dire les connexions transversales, des infrastructures linéaires, notamment par la création de passages à faune (crapauduc, passages grande et petite faune...), la correction des berges, l'adaptation des ouvrages existants (passages forestiers, agricoles ou hydrauliques) en ouvrages mixtes permettant également la traversée de la faune.

Aménager les secteurs de la sous-trame bleue recoupés par des infrastructures existantes pour favoriser la circulation de la faune aquatique et terrestre

Améliorer la transparence (cf action ci-dessus) des infrastructures existantes recoupant des cours d'eau, des milieux humides, des secteurs de concentration de mares et mouillères...

Intégrer la continuité écologique dans les nouveaux projets d'infrastructures linéaires

Concevoir les nouveaux ouvrages de manière à ne pas interrompre les continuités, en particulier celles identifiées par le SRCE. Privilégier la fonction de rétablissement de la continuité écologique pour un groupe d'espèces, y compris dans la conception de passages non spécifiques (passages agricoles, forestiers, etc. utilisables également par la faune).

Renforcer la végétation des emprises de voiries et infrastructures en privilégiant les plantations d'espèces régionales

Aménager les dépendances vertes des infrastructures (berges des canaux, bermes des routes, voies ferrées, gazoducs, espaces verts des aéroports et aéroports...) pour favoriser leur usage par la faune. Privilégier les plantations d'espèces régionales adaptées au microclimat sec et chaud des talus d'infrastructures.

Promouvoir une gestion adaptée des abords des ouvrages de franchissement

Suivre et vérifier le bon fonctionnement des ouvrages de franchissement pour la faune et remédier aux défauts constatés.

Assurer la liaison des emprises avec les espaces verts adjacents, notamment en travaillant sur la porosité écologique des protections phoniques, clôtures et autres obstacles

Favoriser la continuité des espaces libres par les règles d'implantation du bâti. Permettre le passage de la petite faune, notamment par la végétalisation, la limitation de la hauteur des clôtures, un système ajouré ou l'aménagement d'ouvertures au niveau du sol.